

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1298

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 22 janvier 2024, le Règlement numéro 1298 créant une réserve financière pourvoyant aux dépenses liées au maintien, à l'amélioration et à la protection des infrastructures technologiques de la Ville de Montmagny.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1298 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 27^e jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

La directrice du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme,

Karine Simard, avocate